



Auto ecole qui ferme suite a une condanation

Par **miky01**, le **29/10/2008** à **22:21**

Bonjour a tous et merci de m'aceuilir sur votre forum.rnrnJ'aurais besoin d'un conseil, l'auto école ou mon fils est inscrit vient de fermer, ils se sont fait retirer leur licence suite a une condanation judiciaire.rnrnCette auto école me réclame de payer les sommes restante, mais on est pas d'accord sur le calcul, et ils refusent catégoriquement un dédomagement, pour tous les frais occasionés par la réinscription de mon fils dans une autre auto école, ou évidemment il faut repayer les frais d'inscriptions, lecon obligatoire qu'il a déjà eu, etc...rnrnIls étaient au courant de la situation depuis des mois, mais ils ont continué a vendre des cours, sans évidemment présenter personne aux examens, et sans avertire les clients.rnrnIls refusent de me rendre le dossier de mon fils, si je règle pas la somme demandée, document indispensable pour sa réinscription dans une autre auto école.rnrnComme c'est assez urgent, je pensais régler cette somme, et ouvrir une assignation devant le tribunal d'instance, pour demander un dédomagement pour tous frais ocasionés par cette rupture de contrat.rnrnEs la bonne procédure ? Si qqun peux me conseiller, sachant que le litige est de qqes 100ene d'€.

Merçi pour votre feedback, et conseils.